

Désignation d'une personne de confiance

*A remplir par vos soins et à remettre
dans votre service d'hospitalisation*

Ce document vous est offert par l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

▶ **L'AP-HP**
vous informe

2008

A l'occasion de vos soins

Vous souhaitez être assisté(e)
d'une personne de confiance



Vous êtes hospitalisé, ou vous allez l'être...

Pendant votre séjour, il vous est possible de désigner une personne, librement choisie par vous dans votre entourage et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre. Cette personne, que l'hôpital considérera comme votre "personne de confiance", pourra, si vous en faites la demande, assister aux entretiens médicaux et vous aider à formuler vos souhaits.



Cette désignation peut être très utile :

- Votre état de santé ne vous permettra peut-être pas toujours, pendant la durée de votre hospitalisation, de faire connaître aux personnes qui vous soignent votre avis ou les décisions que vous souhaitez prendre pour vos soins.
 - Si vous ne pouvez les exprimer, votre personne de confiance sera consultée par l'équipe hospitalière et pourra lui donner des indications sur votre façon de voir les choses. Elle pourra également décider de votre participation à une recherche biomédicale.
 - Avant toute intervention ou investigation importante, les précisions ainsi recueillies pourront guider les médecins dans les choix thérapeutiques.
 - Si vous avez rédigé des directives anticipées exprimant vos souhaits relatifs à votre fin de vie pour la limitation ou l'arrêt de traitement, vous pouvez les confier à votre personne de confiance.

La désignation d'une personne de confiance

- *n'est pas une obligation*
- *doit être une décision bien réfléchie, sans précipitation*
- *se fait par écrit par exemple à l'aide du formulaire ci-contre*
- *peut être annulée à tout moment (par écrit de préférence)*
- *peut être remplacée ultérieurement par la désignation d'une autre personne, à votre demande*
- *est valable pour la durée de l'hospitalisation, et pour plus longtemps si vous le souhaitez.*

Il vous revient d'en informer la personne que vous aurez choisie et d'obtenir bien sûr son accord.

Toutes les décisions que vous prendrez à ce sujet figureront dans votre dossier médical. Vous serez libre de décider que certaines informations que vous jugerez confidentielles ne devront pas être données par l'équipe hospitalière à votre personne de confiance : vous devrez alors nous l'indiquer précisément.



**Désignation
d'une personne de confiance**
(art. L. 1111-6 du code de la santé publique)

Je, soussigné(e) (nom, prénom, adresse, date de naissance) _____

désigne M, Mme, Mlle (nom, prénom, adresse, tél., fax, e-mail) _____

lien avec le patient (parent, proche, médecin traitant) _____

pour m'assister en cas de besoin en qualité de personne de confiance

pour la durée de mon hospitalisation à l'hôpital _____

pour la durée de mon hospitalisation et ultérieurement

J'ai bien noté que M, Mme, Mlle _____

- pourra m'accompagner, à ma demande, dans mes démarches à l'hôpital et pourra assister aux entretiens médicaux, ceci afin de m'aider dans mes décisions.
- pourra être consulté(e) par l'équipe hospitalière au cas où je ne serais pas en état d'exprimer ma volonté concernant les soins et de recevoir l'information nécessaire pour le faire.
Dans ces circonstances, sauf cas d'urgence ou impossibilité de le (la) joindre, aucune intervention ou investigation importante ne pourra être réalisée sans cette consultation préalable.
- pourra décider de mon inclusion dans un protocole de recherche médicale, si je ne suis pas en mesure d'exprimer ma volonté.
- ne recevra pas d'informations que je juge confidentielles et que j'aurais indiquées au médecin.
- sera informé(e) par mes soins de cette désignation et que je devrai m'assurer de son accord.

Je peux mettre fin à cette désignation à tout moment et par tout moyen.

Visa de la personne désignée
(recommandé)

Fait à : _____

le : _____

Signature : _____

> Un double de ce document est conservé par le patient.